



Defending freedom of expressions and information access

**Dakar, le 01 mars 2019**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### **Arrestations d'un activiste et de militants de partis politiques lors de manifestations en lien avec l'élection présidentielle du 24 février 2019**

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), La Ligue Sénégalaise des Droits Humains (LSDH), ARTICLE 19 Sénégal/ Afrique de l'Ouest et Amnesty International Sénégal sont préoccupés par l'arrestation et le placement en détention de plusieurs personnes lors de manifestations liées à l'élection présidentielle du 24 février 2019.

Le 25 février 2019, Abdou Karim Guéye, un artiste connu sous le nom de Karim Xrum Xax a été arrêté à la Place de l'Indépendance à Dakar alors qu'il enregistrait une vidéo pour appeler les citoyens à manifester contre le déroulement du scrutin présidentiel du 24 février 2019. Il est poursuivi pour «incitation à la révolte et injures publiques» contre le Premier Ministre et sera jugé le lundi 4 mars 2019.

Le 26 février 2019, deux personnes (Moussa Thiombane et Bassirou Dieng) ont été arrêtées, pour trouble à l'ordre public, lors d'une manifestation des jeunes de la Coalition IDY 2019 devant les locaux de la radiotélévision sénégalaise (RTS) à Dakar.

Le 27 février 2019, neuf (9) personnes (Abdourhamane Diallo, Amélie Ngom, Malamine Fall, Bigué Simone Sarr, Amath Thiaw, Marième Soumaré, Amadou Ba, Binta Mbaye et Amadou Bathily) tous membres de la Coalition IDY 2019 ont été appréhendés devant le siège du parti Bokk Guiss Guiss sis sur la VDN suite à leur conférence de presse. Le Secrétaire national à la jeunesse de REWMI, Mory Gueye a été arrêté aussi lors de cette manifestation pour des propos antérieurs à cette conférence de presse. Il est poursuivi pour diffamation, outrage à magistrat.

Toutes ces personnes ont été arrêtées alors qu'elles exerçaient leur droit à la liberté d'expression et à la manifestation, des droits garantis par la constitution et des instruments régionaux et internationaux de droits humains auquel l'Etat du Sénégal est partie.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits Humains (RADDHO), la LSDH, ARTICLE 19 Sénégal/Afrique de l'ouest et Amnesty International Sénégal demandent leur libération immédiate et sans condition.

Elles exhortent les autorités étatiques à prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'exercice par les citoyens de leurs droits et libertés sur toute l'étendue du territoire national.

Ont signé :

**Me Assane Dioma Ndiaye – LSDH**

**Sadikh Niasse – RADDHO**

**Seydi Gassama, Amnesty International Sénégal**

**Fatou Jagne Senghor ARTICLE 19 Sénégal Afrique de l'Ouest**